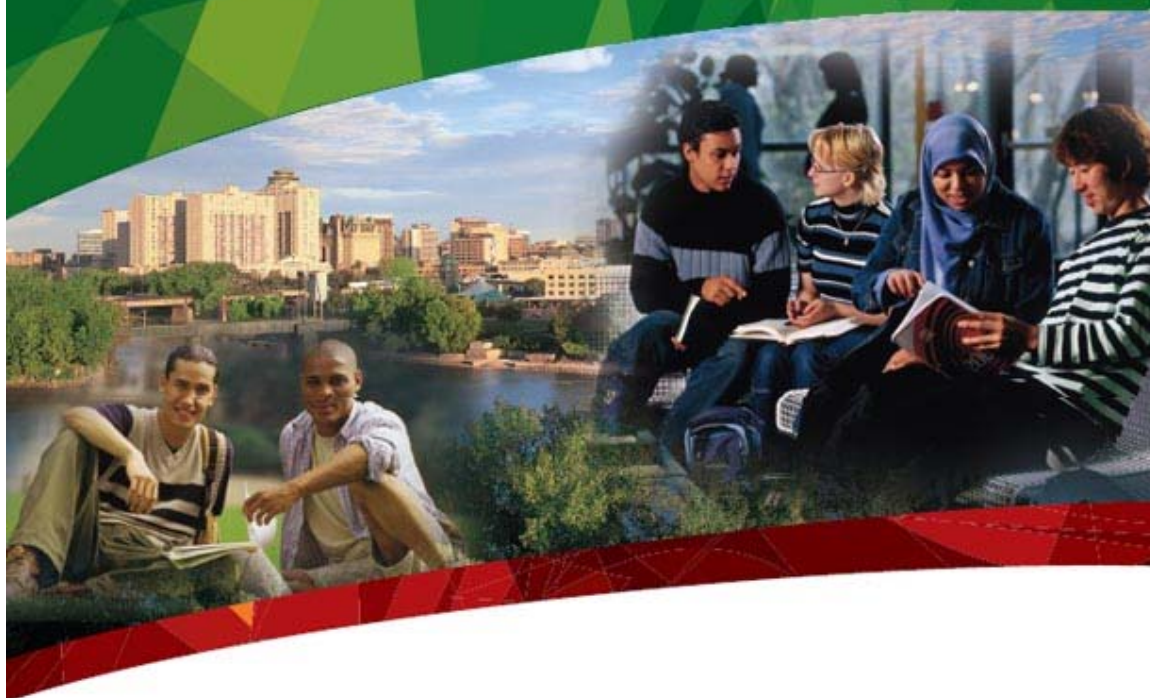


Guide d'orientation des étudiants étrangers de niveau primaire à secondaire



Manitoba
spirited energy

Manitoba 

Guide d'orientation des élèves étrangers de niveau primaire à secondaire

Bienvenue au Manitoba

Vous êtes sur le point de vivre une expérience d'apprentissage merveilleuse au Manitoba, au Canada. Vous avez contacté une école ou une division scolaire, vous avez signé votre engagement à étudier et pris des dispositions pour venir ici et vivre en logement privé, en résidence ou en dortoir. Ce Guide d'orientation a été préparé pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre séjour au Manitoba. En le lisant, vous serez mieux préparé à apprendre et à profiter de votre séjour dans notre province et notre pays.

Le présent Guide d'orientation se divise en trois sections, chacune contenant des renseignements nécessaires pendant votre séjour au Manitoba :

- Vie scolaire – ce à quoi vous pouvez vous attendre dans vos études dans votre école;
- Vie estudiantine – une introduction à la vie en dehors de la classe en tant qu'élève étranger au Canada;
- Culture et communauté canadiennes – une introduction à certains aspects de la société canadienne.

En plus de lire ce Guide d'orientation, nous vous recommandons vivement de lire tout autre document que vous envoie votre école ou votre division scolaire. Familiarisez-vous avec les règles et les politiques de votre établissement d'enseignement. Si vous participez à un programme d'hébergement en famille d'accueil – autrement dit, que vous vivez dans une famille pendant votre séjour au Manitoba –, lisez le guide sur d'hébergement en famille d'accueil ou en pension que vous a envoyé votre école ou votre division.

Quand vous arriverez dans votre école au Manitoba, le personnel de l'école ou de la division scolaire se fera un plaisir de vous aider. Beaucoup de divisions scolaires ont des conseillers pédagogiques à plein temps pour les élèves étrangers. Dans les petites divisions scolaires, des enseignants désignés s'occupent des élèves étrangers. Si vous n'êtes pas certain de comprendre quelque chose dans le présent manuel, prenez-en note et demandez à votre enseignant ou à votre conseiller aux élèves étrangers.

Nous vous souhaitons une expérience heureuse, saine, productive et très éducative au Manitoba, au Canada.

Guide d'orientation des élèves étrangers de niveau primaire à secondaire

Vie scolaire

1. Orientation et visite de l'école ou de la division

La plupart des élèves étrangers auront l'occasion de se familiariser avec leur école ou leur division manitobaine pendant une orientation et une visite de l'école. Il s'agit d'une activité très importante. Aussi, faites en sorte d'y participer, soyez attentif et posez des questions s'il y a des choses que vous ne comprenez pas. La visite comprend les espaces réservés à l'étude, les bureaux de l'administration, la salle du conseiller d'orientation et les locaux des ressources. On vous dira aussi où vous pouvez aller pendant les temps libres. Il est possible que votre école attribue des casiers, explique les horaires de classe et le calendrier de l'année scolaire et/ou qu'elle vous présente aux membres du personnel et du conseil étudiant pendant cette activité d'orientation.

2. Association étudiante

En général, les écoles secondaires du Manitoba ont un conseil élu par les élèves qui organise des activités socioculturelles, des activités de collecte de fonds pour des organisations caritatives, et des activités spéciales. Les élèves étrangers sont libres de participer à l'association étudiante en se présentant à l'élection ou en se portant volontaire pour aider à organiser des activités. C'est une autre bonne façon de rencontrer des élèves canadiens, d'apprendre à connaître le Canada et de parler anglais. Certaines écoles réservent une place au conseil étudiant pour les élèves étrangers.

3. Routine et horaire quotidiens

Les écoles manitobaines sont ouvertes du lundi au vendredi, de début septembre à fin juin. Elles sont fermées les jours fériés et pendant deux semaines entre fin décembre et début janvier (jour de Noël et jour de l'An compris), plus une semaine fin mars (vacances de printemps). En plus de ces fermetures, il n'y a pas classe 10 jours par an pour donner le temps aux enseignants de préparer les bulletins scolaires, de rencontrer les parents et de suivre des formations continues. Normalement, au Manitoba, une journée scolaire dure sept heures, y compris une heure pour déjeuner. Les journées d'école se divisent en quatre ou cinq cours, habituellement de 60 ou 75 minutes chacun. Les élèves auront différents cours dans des matières telles que l'anglais, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'éducation physique et les arts. Les cours se dérouleront dans différentes salles de classe et les élèves disposeront de quelques minutes entre les cours pour passer d'une salle à l'autre tout au long de la journée. La cloche de l'école sonne pour indiquer le début et la fin de la journée et la fin de chaque cours. La journée d'école commence par l'hymne national du Canada, *O Canada*. Les élèves doivent se lever pendant l'hymne national et éviter de parler entre eux. Il se peut que des annonces soient faites en début de journée par le système de sonorisation de l'école. Quelques fois par an, les écoles font des exercices d'évacuation en cas d'incendie. L'alerte

incendie retentit alors et le personnel et les élèves s'entraînent à quitter les bâtiments en toute sécurité.

** Au Manitoba, l'enseignement public est supervisé par un ministère provincial qui établit des objectifs et des politiques. Les écoles appartiennent à des divisions scolaires réparties dans les collectivités de l'ensemble de la province qui peuvent compter plusieurs écoles voire des dizaines. Elles exploitent ces écoles et emploient les enseignants. Les politiques en ce qui concerne les élèves étrangers dans les écoles privées du Manitoba sont généralement établies par les écoles mêmes. Les politiques en ce qui concerne les élèves étrangers dans les écoles publiques sont généralement établies par les divisions scolaires. La plupart des divisions scolaires qui recrutent des élèves étrangers disposent d'un personnel spécialisé au niveau de la division qui travaille avec ces élèves.*

4. Présence (absences et retards)

Vous devez assister à vos cours pour réussir dans vos études. Apprenez votre horaire quotidien et repérez l'emplacement de vos salles de classe. Si vous manquez trop de cours, vous risquez de ne pas comprendre ce que vous devez apprendre. Si vous manquez des cours, on peut vous demander de justifier votre absence et de présenter un mot de votre tuteur ou de votre famille d'accueil. Il est inacceptable d'arriver en retard en classe et les retards fréquents peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

5. Inscription, choix des cours et changements

Le ministère de l'Éducation du Manitoba a établi des règles pour l'enseignement du programme d'études secondaires. Certains cours sont obligatoires à différents niveaux scolaires à l'école intermédiaire et à l'école secondaire, et certains cours sont facultatifs. Tous les élèves doivent s'inscrire à ces cours à l'école. Cependant, les délais et les formalités d'inscription varient d'une école à l'autre. Nous vous conseillons donc de demander à votre école ou à votre division quand vous devez vous inscrire et quels sont les cours proposés. Il se peut qu'il y ait des frais supplémentaires pour le matériel et les fournitures pour certains cours.

6. Programmes scolaires

Le ministère de l'Éducation du Manitoba demande aux élèves d'obtenir au moins 28 crédits pour être diplômés du secondaire. Le gouvernement indique les cours à prendre dans des matières telles que l'anglais, les mathématiques, les sciences sociales et l'éducation physique, et propose tout un éventail de cours facultatifs. Les élèves choisissent leurs cours facultatifs selon leurs propres intérêts, capacités et objectifs de carrière. Il est possible de suivre des cours supplémentaires dans les disciplines obligatoires, ainsi que des cours en arts, en enseignement technique et en formation professionnelle, ainsi que dans d'autres langues. Les écoles secondaires manitobaines proposent un large éventail de cours, même si tous ne sont pas offerts dans toutes les écoles. Certaines écoles proposent des programmes spécialisés aux élèves qui souhaitent suivre une

formation à un métier précis ou faire des études supérieures. Vous voudrez sans doute vous renseigner sur ces programmes complémentaires à votre école. Sachez que certains programmes ont des conditions d'admission particulières.

7. Structure du semestre

La plupart des écoles secondaires du Manitoba utilisent un système semestriel qui divise l'année scolaire en deux parties. Dans les écoles qui suivent le système semestriel, un élève suivra de trois à cinq cours au premier semestre, de septembre à janvier, et un choix de cours au deuxième semestre, de février à juin. Dans le système semestriel, les bulletins scolaires sont envoyés quatre fois par an, en général, au milieu et à la fin de chaque semestre. Dans les écoles qui ne suivent pas le système semestriel, les cours vont de septembre à juin. Dans la plupart des écoles qui n'appliquent pas le système semestriel, les élèves suivent de 8 à 10 cours à la fois et ont différents cours un jour sur deux. Les bulletins scolaires sont envoyés trois ou quatre fois par an, selon l'école. Les bulletins scolaires seront envoyés aux parents de l'élève, dans son pays d'origine. Les rencontres entre parents et enseignants ont lieu au moment du bulletin scolaire pour que les parents puissent poser des questions sur les progrès de leur enfant. Les parents d'accueil sont invités à ces rencontres afin de pouvoir aider leur élève étranger dans ses études.

8. Connaissances linguistiques

Un certain niveau de connaissances en anglais peut être nécessaire aux élèves pour pouvoir apprendre dans certains cours. Il se peut que votre école limite les cours que vous pourrez suivre en fonction de votre aptitude à lire et à écrire en anglais. La lettre « A » est apposée à côté de certains cours, ce qui signifie qu'ils conviennent à des élèves qui parlent anglais en tant que langue additionnelle (ALA). Dans ces cours, les élèves sont évalués pour leur connaissance du sujet et ils ne perdront pas de points à cause de leur connaissance limitée de l'anglais. En plus de travailler fort dans vos cours d'anglais, il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire pour mieux connaître la langue. Vous pouvez chercher des mots dans votre dictionnaire d'anglais; lire des livres, des magazines et des journaux en anglais; regarder la télévision en anglais; poser des questions; et aller voir les enseignants-tuteurs en ALA. Ne soyez pas gêné de parler avec votre famille d'accueil, car elle peut vous aider à prendre de l'aisance en anglais.

9. Ressources et soutiens

Si vous avez besoin d'aide, dites-le. Il est sans doute difficile d'étudier loin de chez vous dans une langue qui est peut-être nouvelle pour vous. Il y a, dans votre école ou votre division, de nombreux membres du personnel professionnels qui peuvent vous aider sur le plan scolaire et émotionnel. N'hésitez pas à parler à vos enseignants des difficultés que vous éprouvez dans leur cours. Non seulement ils auront des recommandations utiles, mais ils seront généralement heureux de vous voir prendre en main vos besoins en matière d'apprentissage et vous investir dans le contenu du cours. Les enseignants ressources et les aide-enseignants peuvent vous aider dans les matières

scolaires difficiles. Les conseillers d'orientation peuvent vous aider à choisir des cours, à régler des problèmes scolaires ou à surmonter votre tristesse ou votre mal du pays. Le personnel du Programme des élèves étrangers de votre école peut aussi beaucoup vous aider si vous vous interrogez sur vos études ou sur la vie au Manitoba. Les amis que vous vous ferez ici et votre famille d'accueil peuvent également vous aider à profiter de votre séjour dans notre province. Il existe aussi bien d'autres ressources que vous pouvez également utiliser. N'oubliez pas de vous procurer un dictionnaire d'anglais et n'hésitez pas à vérifier dedans les mots que vous ne connaissez pas.

10. Notes et évaluations

Les notes des élèves découlent de diverses expériences d'apprentissage qui sont évaluées par des enseignants certifiés par la province. Les élèves sont évalués dans le cadre d'examens, de tests, de devoirs individuels, de projets de groupe et d'exposés en classe. Les élèves de 12^e année passent des examens provinciaux normalisés en mathématiques et en langue anglaise. Ces examens représentent 30 % de la note de l'élève dans ces matières. Les enseignants expliqueront comment les élèves seront notés à chaque cours et quelle est la note de passage exigée. Les écoles des années intermédiaires (7^e et 8^e année) et l'école secondaire (9^e et 12^e année) notent les élèves sous forme de pourcentage dans leurs bulletins scolaires. Certaines écoles utilisent des lettres (A, B, C, D, F), A étant la meilleure note que puisse obtenir l'élève à ses devoirs. Normalement, la note de passage minimale est de 50 % (ou une lettre D sur les devoirs). Les enseignants manitobains utilisent diverses méthodes pédagogiques qui sont axées sur les élèves. On entend par enseignement axé sur l'élève que l'élève apprend en résolvant des problèmes et en faisant des découvertes. Dans ce genre d'apprentissage, il arrive aux élèves de participer à des discussions de groupe, de travailler sur des projets de groupe et de faire des exposés devant la classe.

11. Obtention du diplôme

Éducation Manitoba exige un minimum de 28 crédits du secondaire pour accorder un diplôme. Chaque crédit correspond à 110 heures de cours. Pour entrer à l'université ou au collège, un diplôme d'études secondaires avec certains cours est exigé. Les conseillers d'orientation de votre école ou de votre division peuvent aider à expliquer de quels cours vous aurez besoin pour obtenir le diplôme ou entrer à l'université ou au collège. Les élèves étrangers qui viennent au Manitoba en cours d'études secondaires se soumettront à une évaluation de leurs études antérieures qui permettra de déterminer le nombre de crédits dont ils auront besoin pour obtenir le diplôme d'études secondaires du Manitoba. Au Canada, l'obtention du diplôme d'études secondaires se fête généralement. La plupart des écoles organisent une cérémonie officielle de remise des diplômes, ainsi qu'un dîner et une soirée dansante pour les diplômés.

12. Activités parascolaires organisées par l'école

Les activités parascolaires de l'école occupent une place importante dans la vie scolaire canadienne. Le terme « parascolaire » signifie que ces activités ne font pas partie du programme d'études obligatoire, mais qu'elles peuvent être très éducatives, en particulier pour les élèves qui veulent améliorer leurs aptitudes linguistiques en anglais. Les activités varient beaucoup d'une école à l'autre. Elles comprennent toutes sortes de sports, du théâtre, de la musique, des clubs et des comités. Il se peut qu'il faille verser des frais supplémentaires pour certaines activités. Il arrive aussi que l'autorisation des parents soit nécessaire. Renseignez-vous à votre école sur les possibilités et sur ce dont vous avez besoin pour participer à ces activités.

13. Excursions scolaires

Des excursions scolaires sont parfois organisées dans le cadre d'un cours ou pour des raisons parascolaires, comme la participation à une manifestation sportive. Des règles s'appliquent à ces excursions pour assurer la sécurité. Certaines écoles ont un code de conduite pour les excursions scolaires que tous les élèves doivent suivre. Les excursions scolaires peuvent avoir lieu pendant un jour d'école ou durer plus de 24 heures. En général, pour participer à une excursion scolaire, l'élève doit faire signer par ses parents ou son tuteur un formulaire d'autorisation et/ou une dispense ou décharge. Il s'agit d'un document juridique par lequel la personne qui signe déclare connaître les risques potentiels de ce à quoi elle donne son accord. Par exemple, avant qu'un enfant parte faire du ski avec l'école, le parent ou le tuteur signera une décharge disant qu'il connaît les risques potentiels du ski. Il se peut aussi qu'il faille régler des frais supplémentaires pour certaines excursions scolaires. Les excursions scolaires peuvent être un excellent moyen pour les élèves étrangers de découvrir davantage le Manitoba en dehors de leur école et de leur famille d'accueil.

14. Règles, sanctions et attentes

Toutes les écoles ont des règles sur des sujets tels que la présence, les retards et la conduite des élèves. Les écoles s'attendent à ce que les élèves suivent ces règles. Les écoles prévoient des mesures disciplinaires pour les élèves qui les enfreignent. Certaines règles varient d'une école ou d'une division à l'autre. Vous devez donc vous renseigner de celles qui s'appliquent dans votre école. Vous pouvez vous attendre à ce que l'on exige que vous soyez en classe à l'heure. On s'attendra à ce que vous parliez anglais en classe. Vous devrez faire vos leçons, à l'école et à la maison après l'école. Vous devrez faire vous-même vos devoirs, sans recourir au plagiat. On entend par plagier le fait de se servir du travail de quelqu'un d'autre comme si c'était le vôtre. Recopier ce qui est écrit dans un livre, sur Internet ou par un autre élève et affirmer l'avoir écrit soi-même, c'est du plagiat. Se passer les réponses aux examens et aux tests ou remettre une rédaction achetée sur Internet, c'est également tricher. Les sanctions pour tricherie varient suivant la gravité du cas, mais elles peuvent inclure l'échec au cours et l'expulsion de l'école. Les règles de l'école et de la division concernent aussi les distractions en salle de classe, comme les bavardages, les appareils qui servent à écouter de la musique, les téléphones mobiles et les dispositifs

électroniques. La plupart des écoles ont un code de conduite écrit qui contient des règles visant à garantir que l'école est un lieu sûr où les élèves se sentent respectés et peuvent apprendre. Dans la plupart des écoles où il est possible d'accéder à Internet, vous devrez respecter une politique sur l'utilisation acceptable d'Internet. Assurez-vous de connaître ces règles avant d'essayer d'accéder à des sites Internet qui risquent de ne pas être acceptables aux termes de la politique.

14. Code vestimentaire

Beaucoup d'écoles manitobaines ont un code vestimentaire qui établit des règles de tenue appropriée à l'école. Dans beaucoup d'écoles privées, le port de l'uniforme est obligatoire. Généralement, les écoles publiques interdisent de porter des vêtements sur lesquels sont écrits des paroles de mauvais goût, des vêtements révélateurs ou des couvre-chefs à l'intérieur. Les écoles exigent aussi des vêtements et des chaussures de sport appropriés pour les cours d'éducation physique. Ces règles varient d'une école à l'autre. Mieux vaut donc vous renseigner sur les règles appliquées dans la vôtre.

15. Mauvaise conduite scolaire

Toutes les écoles ont des politiques sur la mauvaise conduite scolaire et des sanctions à cet égard qui vont de l'avertissement à l'expulsion de l'école, en passant par la suspension temporaire. La mauvaise conduite scolaire comprend le plagiat (c'est-à-dire le fait d'utiliser le travail d'une autre personne en faisant croire que c'est le vôtre) et la tricherie, par exemple, se passer les réponses à un examen ou les copier. La politique de votre école en ce qui concerne la mauvaise conduite scolaire vous sera expliquée. Il est important de la comprendre. Aussi, n'hésitez pas à poser des questions si vous n'êtes pas certain de la comprendre.

16. Sanctions

Les écoles et les divisions ont des règles en ce qui concerne l'assiduité, les retards, la tenue appropriée, une conduite respectueuse et non dangereuse, et l'intégrité scolaire. À ces règles correspondent diverses sanctions qui varient selon l'infraction, mais qui peuvent comprendre l'expulsion de l'école et du Programme des élèves étrangers. Renseignez-vous sur les règles appliquées dans votre école ou votre division et faites de votre mieux pour les respecter. Les règles et la discipline visent à créer un environnement sûr et productif pour tous les élèves.

Guide d'orientation des élèves étrangers de niveau primaire à secondaire

Vie estudiantine

1. Devoirs, études, tutorat

L'apprentissage, pour les élèves canadiens, ne se fait pas seulement à l'école ou pendant la journée d'école. Les enseignants donnent régulièrement des devoirs qui sont à faire pour un jour précis, appelé « date d'échéance ». Les dates d'échéance ne sont généralement pas flexibles et des sanctions s'appliquent si les devoirs sont remis en retard. Les écoles ont des salles d'étude et des bibliothèques où les élèves peuvent faire leurs devoirs ou étudier en vue d'interrogations. Il arrive que les bibliothèques scolaires soient ouvertes en dehors des heures de classe normales. Les bibliothèques publiques de Winnipeg et de nombreuses autres localités du Manitoba offrent également un bon endroit où faire ses devoirs. La plupart des écoles ont accès à des tuteurs.

2. Mode de vie et amitiés

L'éducation est importante, mais il est important aussi d'avoir autre chose dans la vie que les travaux scolaires. Se faire des amis et prendre le temps de s'amuser permet d'avoir un mode de vie équilibré. Des clubs, des sports et des activités seront organisés à l'école. Vous aurez plus d'énergie pour apprendre et vous verrez que votre anglais s'améliore plus vite si vous participez à des activités récréatives avec vos camarades de classe ou dans la collectivité.

3. Élèves, attitudes et comportements canadiens

Le Canada est un pays divers. Il se peut que vos camarades de classe canadiens viennent de très divers milieux culturels, religieux et ethniques. En général, les Canadiens acceptent les différences et souhaitent parfois en savoir plus sur la culture ou le pays d'origine des autres. Les Canadiens sont généralement décontractés dans leur comportement et leur tenue vestimentaire. Il se peut que les attitudes et les comportements canadiens soient différents de ceux auxquels vous êtes habitué dans votre pays d'origine, et cela peut provoquer ce que l'on appelle un « choc culturel ». Or, comprendre les différences culturelles est la meilleure façon d'éviter un « choc culturel ». Par exemple, certains élèves étrangers trouvent les Canadiens calmes et réservés. D'autres ont l'impression que les élèves canadiens sont plus bavards et plus disposés à parler de questions personnelles qu'ils n'en ont l'habitude. Vous trouverez peut-être que les Canadiens ont une autre attitude par rapport à l'« espace personnel » que celle à laquelle vous êtes habitué dans votre pays d'origine. On entend par « espace personnel » la distance que les gens gardent normalement entre eux-mêmes et les autres lorsqu'ils parlent, sont assis ou debout dans une queue. Vous trouverez peut-être aussi que les Canadiens sont mal à l'aise quand il s'agit de parler de questions personnelles, comme la religion, la politique ou le revenu, à moins de connaître très bien une personne. Il est souvent facile de commencer une conversation en posant des questions sur

le hockey, les attractions naturelles du Canada, le temps qu'il fait ou la culture populaire, comme la musique, le cinéma ou la télévision.

4. Rencontres et relations amoureuses

Sauf dans quelques écoles privées, les garçons et les filles vont en classe ensemble dans les écoles secondaires du Manitoba. La plupart des écoles de la province organisent des soirées dansantes supervisées. Il est courant dans la culture canadienne que les garçons et les filles se fréquentent sans surveillance, même si la plupart des parents canadiens essaient de limiter le type de fréquentations et leur quantité. Il arrive souvent que des groupes mixtes de garçons et de filles aillent à des fêtes, au cinéma ou à d'autres manifestations ensemble. Certains adolescents sortent « en amoureux », c'est-à-dire vont seuls en couple au cinéma, au restaurant ou danser. Des garçons et des filles du secondaire auront des « petits amis » ou des « petites amies », se tiendront par la main et auront des gestes affectueux en public. D'autres jeunes Canadiens commencent à avoir des relations amoureuses seulement après leurs études secondaires. Les conseillers d'orientation, la famille d'accueil et le programme des élèves étrangers peuvent vous aider si vous avez des questions ou des problèmes à propos de rencontres ou de relations amoureuses.

5. Sécurité

Le Canada est un pays sûr au regard des normes internationales. Des services de police et d'incendie très bien formés, des routes tracées et construites avec le souci de la sécurité, des rues bien éclairées et une construction immobilière de grande qualité signifient qu'il y a moins de risques d'être victime de crimes, d'incendies ou d'accidents. Il reste cependant conseillé aux élèves étrangers de prendre des mesures pour se protéger et pour protéger leurs effets personnels pendant leur séjour au Manitoba. En se préparant à l'avance et en parlant de sécurité avec votre famille d'accueil et avec le personnel de l'école ou de la division, vous serez mieux placé pour faire quelque chose si un problème inattendu se pose. Les mesures suivantes devraient vous aider à rester en sécurité :

- a. Faites plus ample connaissance avec vos camarades de classe, le personnel de votre école ou de votre division et votre famille d'accueil.
- b. Faites attention à vos effets personnels.
- c. Quand vous sortez, n'emportez qu'une petite somme en espèces et laissez votre passeport en sécurité là où vous habitez.
- d. Sachez où vous allez et comment vous y rendre et parlez de vos projets à votre famille d'accueil.
- e. Si vous sortez, sortez avec des amis.
- f. Ne montez jamais dans une voiture si le chauffeur a bu de l'alcool.
- g. N'hésitez pas à dire « arrête » si quelqu'un vous ennuie ou vous encourage à faire quelque chose que vous ne voulez pas faire.
- h. Rappelez-vous que le numéro d'urgence à composer pour appeler la police, les pompiers ou les services médicaux est le 911. Vous

trouverez d'autres numéros d'urgence à la dernière page du présent guide. Assurez-vous de toujours l'avoir sous la main comme aide-mémoire.

- i. N'oubliez pas qu'au Canada, la police est là pour aider et protéger tous les gens.

6. Choix d'hébergement, attentes et responsabilités

Dans certaines écoles, les élèves étrangers vivront en résidence scolaire. Dans la plupart des écoles ou divisions, les étudiants étrangers séjourneront dans une famille locale appelée famille d'accueil. La plupart des écoles ou des divisions auront une brochure appelée Guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension, qui expliquera les règles de la vie en famille d'accueil. Les Guide d'hébergement en famille d'accueil, qui couvrent quantité de sujets, visent à faire en sorte que l'expérience soit agréable pour les élèves étrangers et pour les familles dans lesquelles ils séjournent. Les élèves étrangers doivent lire leur Guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension.

7. Responsabilités d'un membre de la famille d'accueil

Les élèves étrangers qui vivent en famille d'accueil auront leur propre chambre et les repas leur seront assurés. Toutefois, une famille d'accueil n'est pas un hôtel. Le but du programme des familles d'accueil est de faire en sorte que les élèves soient traités comme un membre de la famille. Il appartient aux élèves de garder leur chambre propre et de ne rien laisser traîner dans la maison. Il arrive que les élèves partagent une salle de bains avec d'autres membres de la famille. Laissez la salle de bains propre et n'utilisez pas toute l'eau chaude en prenant votre bain ou votre douche. Les élèves doivent respecter certaines règles pour l'utilisation du téléphone et de l'ordinateur. Des règles s'appliquent aussi à l'utilisation d'Internet. N'oubliez pas de demander à la famille d'accueil quelles sont ces règles. La plupart des familles canadiennes font un effort pour manger des repas sains et nourrissants, tant à la maison que lorsqu'elles emportent un déjeuner à l'école. Bien des familles sont occupées, les deux parents travaillant, ce qui fait qu'il est courant pour beaucoup de Canadiens de consommer des repas préparés surgelés. Il est de coutume que les élèves préparent leur propre déjeuner à emporter à l'école. Les familles essaient aussi de prendre au moins un repas ensemble dans la journée. Si tel est le cas dans votre famille d'accueil, demandez l'horaire et ce que l'on attendra de vous.

8. Ordinateur et téléphone

Pour les élèves qui étudient loin de chez eux, les liaisons informatiques et téléphoniques sont importantes pour rester en contact avec leur famille et leurs amis. Le courriel est très utile, car il permet des communications régulières sans les frais d'appels interurbains. Les élèves qui vivent en famille d'accueil doivent suivre les règles de cette famille en ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur et du téléphone. Il se peut qu'il y ait des limites de temps pour l'utilisation par l'élève de l'ordinateur familial et des règles quant aux types de sites Web qu'ils peuvent interroger ou pas. Les élèves qui passent trop de temps en ligne avec leurs amis

ou leur famille dans leur pays d'origine n'auront pas autant de temps pour apprendre au Manitoba. Les appels interurbains pour parler aux parents sont aux frais de l'élève et doivent être passés ou reçus à une heure qui convient à la famille d'accueil. Soyez au courant du décalage horaire. Ces questions seront traitées dans un guide d'hébergement en famille d'accueil de l'école ou de la division. Les numéros de téléphone du Manitoba comportent sept chiffres et se présentent ainsi : 555-1234. Tous les numéros de téléphone du Manitoba ont le même indicatif régional : 204. Si vous appelez un numéro dans la même localité au Manitoba, ce n'est pas la peine de composer l'indicatif régional. Si vous appelez un numéro au Manitoba en dehors de votre localité, vous devrez composer le 1 + 204 puis le numéro à sept chiffres de la personne que vous appelez. Les numéros de téléphone sont répertoriés dans un annuaire téléphonique que vous trouverez dans les maisons, les entreprises et les cabines téléphoniques. Vous pouvez aussi composer le 411 pour trouver un numéro de téléphone local ou le 1+ 204 + 555-1212 pour trouver un numéro dans une autre localité du Manitoba. Pour appeler d'une cabine téléphonique, il vous faudra une pièce de 25 cents canadiens. Vous n'en aurez pas besoin pour composer le 911, qui est le numéro d'urgence dans tout le Canada et les États-Unis, ou le 411.

9. Prévoir des sorties

Les fréquentations font partie de la vie estudiantine. Les activités socioculturelles permettent de mener une vie équilibrée et donneront à l'élève étranger l'occasion d'améliorer son anglais et de mieux connaître la société canadienne. Pendant les pauses à l'école, les élèves font souvent des projets pour les week-ends suivants. Faites des projets à l'avance et n'oubliez pas d'en parler avec votre famille d'accueil. Votre guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension contiendra peut-être plus de détails sur ce sujet. Pensez à dire à votre famille d'accueil où vous avez l'intention d'aller et quand vous reviendrez, et n'oubliez pas de demander l'autorisation de sortir.

10. Heure de rentrée

Beaucoup d'écoles et de divisions imposent une heure de rentrée aux élèves étrangers. Autrement dit, après une certaine heure le soir, ils sont tenus de rester dans leur famille d'accueil ou leur résidence. Dans bien des cas, cette heure sera plus tôt du dimanche au jeudi soir, pour que les élèves puissent avoir une nuit de sommeil complète avant l'école. L'heure de rentrée permet aussi de s'assurer que les élèves ne réveilleront pas leur famille d'accueil en rentrant tard. Regardez dans votre guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension pour savoir quelles sont les règles dans votre école ou votre division.

11. Papiers d'identité

Gardez votre passeport dans un endroit sûr dans votre résidence ou chez votre famille d'accueil. Il est bon d'avoir une photocopie de votre passeport sur vous. Ayez toujours sur vous aussi votre carte d'assurance maladie, en cas d'urgence. Veuillez noter qu'au Canada, il est illégal de se promener avec de faux papiers.

Les conséquences peuvent être graves. Les détenteurs de faux papiers risquent la prison, une amende et l'expulsion vers le pays d'origine.

12. Questions médicales

Au Manitoba, les élèves étrangers doivent avoir une assurance maladie qu'ils obtiennent en souscrivant au Régime d'assurance-maladie des étudiants étrangers au Manitoba. Pour savoir quels services sont couverts par ce régime, interrogez votre école ou votre division. Nous vous conseillons d'avoir votre carte d'assurance maladie* sur vous pendant votre programme. Si vous avez moins de 18 ans, vos parents doivent signer une déclaration du gardien pour que vous puissiez étudier au Manitoba. Cette déclaration du gardien fait que votre école ou votre division est responsable de vous légalement pendant votre séjour au Manitoba. Si vous êtes malade ou blessé et que vous avez besoin de soins d'urgence, votre école ou votre division pourra consentir au traitement pour vous. Cette déclaration du gardien expire le jour de vos 18 ans. En effet, à 18 ans, vous serez adulte au regard de la loi canadienne et pourrez consentir à votre propre traitement médical. La déclaration du gardien expire également à la fin de l'année scolaire. Si vous restez au Canada pour voyager pendant l'été, votre école ne sera plus responsable de vous. Si vous souffrez d'une maladie, assurez-vous que votre école ou votre division le sait en cas d'urgence.

** Le volet médical des polices d'assurance voyage varie beaucoup d'une assurance à l'autre. Vérifiez que votre couverture médicale est suffisante et prenez le temps de vous informer des détails de ce que couvre votre assurance. Par exemple, les élèves doivent vérifier s'ils doivent faire l'avance des frais médicaux ou si leur assureur paiera leur traitement immédiatement. Cela est particulièrement important pour les élèves qui participent à des activités telles que le hockey, le football, le ski, la plongée et le rafting, qui peuvent être considérées comme risquées et ne pas être couvertes par la police d'assurance maladie.*

13. Services bancaires et argent

Vous aurez besoin d'un endroit sûr où garder votre argent et le moyen d'y avoir accès pendant que vous êtes au Manitoba. Votre famille d'accueil peut vous aider à prendre contact avec une banque pour y ouvrir un compte bancaire. Bon nombre de Canadiens règlent leurs achats par carte bancaire, ce qui leur évite d'avoir à transporter de fortes sommes d'argent en espèces. Si vous restez peu de temps au Manitoba, vous ne jugerez peut-être pas nécessaire d'ouvrir un compte bancaire. Vous pourrez sans doute vous servir de votre carte bancaire pour retirer de l'argent sur votre compte dans votre pays d'origine. Il est bon de se fixer un budget et de s'y tenir. Calculez le coût de dépenses courantes, comme l'abonnement d'autobus. Rappelez-vous que des taxes de vente sont ajoutées au prix de vente de la plupart des produits et services. Au Manitoba, nous payons deux taxes, soit une fédérale (taxe sur les produits et services – TPS – 6 %) et une provinciale (taxe de vente provinciale – 7 %). Par exemple, si vous achetez un article qui est marqué 10,00 \$, vous paierez ceci :

	10,00 \$	prix original
	0,70 \$	TVP à 7 %
	0,60 \$	TPS à 6 %
Total de	11,30 \$	

Prévoyez aussi un montant raisonnable pour les sorties et les visites. N'oubliez pas que consacrer beaucoup de temps à des activités récréatives peut non seulement coûter cher, mais aussi prendre sur le temps d'étude. Il n'est pas recommandé d'avoir sur soi de grosses sommes d'argent, car cela peut attirer une attention peu souhaitable. Ne laissez personne vous convaincre de lui payer son repas ou son billet d'entrée. Quand vous sortez le soir, n'emportez que la somme dont vous pensez avoir besoin (par exemple, de 10 à 15 \$ suffiront pour une place de cinéma et quelque chose à grignoter), plus 20 \$ en cas d'urgence, si vous devez prendre un taxi pour rentrer.

14. Conduire

Pour conduire au Manitoba, il faut avoir au moins 16 ans et avoir un permis de conduire en bonne et due forme. En vertu du nouveau règlement manitobain sur le permis de conduire par étapes, des restrictions particulières s'appliquent aux heures et aux lieux où les jeunes conducteurs sont autorisés à prendre le volant. Beaucoup d'écoles et de divisions n'autorisent pas les élèves étrangers à conduire pendant leur séjour au Manitoba, même s'ils sont en âge d'obtenir un permis de conduire. Des cours d'éducation routière sont proposés dans de nombreuses écoles secondaires du Manitoba. Renseignez-vous sur les règles pour les élèves étrangers dans votre école ou votre division. Pour vous informer sur la réglementation de la conduite et des permis de conduire au Manitoba, interrogez le site Web de la Société d'assurance publique du Manitoba (www.mpi.mb.ca), cliquez sur le mot « Bienvenue », puis sur « Guide de renseignements sur le permis de conduire par étapes du Manitoba ». Si vous voyagez comme passager et que quelqu'un d'autre conduit, rappelez-vous que la loi manitobaine exige que tous les passagers portent une ceinture. Rappelez-vous aussi que vous ne devriez jamais monter dans un véhicule dont le conducteur a bu de l'alcool.

15. Voyager au Canada

Vous avez peut-être l'intention de voyager en Amérique du Nord pendant que vous serez ici. Votre école ou votre division aura des règles pour les déplacements de plus de 24 heures pendant votre séjour. Vous aurez besoin d'une autorisation écrite de vos parents légaux pour tout voyage de plus de 24 heures et vous devrez parler de vos projets de voyage avec votre famille d'accueil. Vos projets de voyage ne doivent pas empiéter sur vos heures de cours et vos études. Si vous pensez aller aux États-Unis, assurez-vous d'avoir le visa et les pièces d'identité voulus, y compris votre passeport. Si vous souhaitez participer à des voyages de plus de 24 heures, parlez des règles avec le personnel du Programme des élèves étrangers.

16. Drogues, alcool et tabac

Au Manitoba, la loi fixe à 18 ans l'âge minimum pour être autorisé à boire de l'alcool et à entrer dans des bars, des bars-salons et des boîtes de nuit où l'on vend de l'alcool. C'est aussi l'âge minimum pour acheter du tabac. Il est illégal de présenter de fausses pièces d'identité pour acheter de l'alcool ou du tabac. Les étudiants étrangers qui enfreignent ces règles risquent d'être exclus du Programme des élèves étrangers et renvoyés dans leur pays d'origine. Certains programmes des élèves étrangers interdisent la consommation d'alcool à tous les élèves, quel que soit leur âge. Le guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension de votre école vous expliquera les règles. De plus, la consommation de drogues illicites entraînera aussi le renvoi de l'étudiant étranger dans son pays d'origine. La consommation de drogues illicites ou la consommation d'alcool par des mineurs peut également entraîner des accusations au pénal.

Guide d'orientation des élèves étrangers de niveau primaire à secondaire

Communauté et culture canadiennes

1. Climat et vêtements

Le Manitoba est une province septentrionale au climat dit continental. Cela signifie que notre province a quatre saisons distinctes : l'hiver, le printemps, l'été et l'automne. À la fin de l'été et au début de l'automne, c'est-à-dire au début de l'année scolaire, les soirées sont fraîches et les journées généralement chaudes. La neige et le gel arrivent habituellement en novembre et s'installent jusque fin mars, début avril. Au plus froid de l'hiver, la température peut descendre à -35° Celsius, et on peut même avoir l'impression d'avoir plus froid à cause du facteur de refroidissement éolien*. Cependant, les hivers manitobains sont généralement ensoleillés et lumineux, et nombre de Manitobains trouvent que, si l'on s'habille bien, la saison est agréable. Bien s'habiller en hiver, cela veut dire porter, entre autres, un bonnet isolant qui couvre les oreilles, des gants ou des moufles isolants, un blouson épais et résistant au vent appelé parka, un chandail, et des bottes chaudes et isolantes. Pour les activités extérieures en hiver, il est fortement conseillé de porter des caleçons longs et des pantalons de neige. Il se peut que vous ne puissiez pas acheter de vêtements assez chauds pour un hiver manitobain dans votre pays d'origine. Dans ce cas, prévoyez d'acheter une parka, des bottes, un bonnet et des gants quand vous viendrez au Manitoba. Tous les grands magasins de vêtements en vendent et votre famille d'accueil pourra vous aider à trouver ce dont vous avez besoin. Comme votre année scolaire commence en septembre (début de l'automne), il est nécessaire de s'habiller en prévision du froid pour éviter les engelures (des tissus organiques qui gèlent – ce qui peut être très douloureux) ou l'hypothermie (la baisse de la température corporelle – ce qui peut être dangereux, si on ne fait rien). La température commence à monter en mars. Le printemps peut apporter un temps doux et souvent des averses de pluie, d'où l'utilité de parapluies et de vestes imperméables. L'été, en juin, juillet et août, la température peut tourner autour de 35° (Celsius). Beaucoup de Manitobains s'habillent de façon décontractée, en shorts et chemises à manches courtes, pendant les mois les plus chauds. N'oubliez pas d'utiliser un écran solaire et de porter une casquette ou un chapeau pour éviter les coups de soleil, qui peuvent conduire à un cancer de la peau. Il arrive que de violents orages éclatent les jours les plus chauds. Les moustiques peuvent être une plaie au Manitoba durant les étés chauds et humides. Il est donc conseillé aux élèves d'utiliser un répulsif antimoustique s'ils sont dehors au moment de la journée où les moustiques sont les plus nombreux (soirée et nuit) ou s'ils participent à des activités de plein air, comme la randonnée à pied ou le canoë-kayak. Votre famille d'accueil pourra vous conseiller comment vous habiller pour le climat manitobain.

2. Cartes et localité

Pendant votre orientation, votre école ou votre division vous remettra des documents tels que des plans de la ville, des horaires d'autobus et des cartes

des itinéraires d'autobus. Voyez quelle est la meilleure façon de vous rendre de chez votre famille d'accueil à votre école.

3. Transports

Votre école ou votre division vous remettra des renseignements sur les autobus scolaires si vous devez en prendre un pour aller de chez votre famille d'accueil à l'école. Les villes du Manitoba ont des réseaux de transport en commun qui vous offriront des solutions pour vous rendre à l'école, aller faire des achats ou faire des sorties pour vous divertir. Il existe des abonnements mensuels pour étudiant qui reviennent moins cher si vous prenez le bus régulièrement.

** (On appelle refroidissement éolien l'effet refroidissant du vent en combinaison avec de basses températures. Lorsqu'il y a du vent, on a plus froid.)*

Les transports en commun sont sûrs et fiables dans les villes manitobaines. Si vous êtes passager dans une voiture, rappelez-vous de ne monter qu'avec un conducteur prudent et muni d'un permis et jamais avec un conducteur qui a bu de l'alcool ou qui s'est drogué. Si vous devez prendre un taxi, vous devrez normalement appeler une société de taxis. Contrairement à ce qui se passe dans les plus grandes villes, il est rare de pouvoir héler un taxi à Winnipeg ou dans d'autres localités du Manitoba. Les hôtels, les restaurants, les centres commerciaux et d'autres entreprises ont souvent des téléphones pour appeler directement et gratuitement une société de taxis. Vous pouvez consulter les pages jaunes de l'annuaire sous « Taxis » pour savoir quel numéro appeler pour avoir un taxi. Il arrive qu'il n'y ait pas de taxi ou d'autobus dans les petites localités. Vérifiez quelles sont les politiques de votre école ou de votre division en ce qui concerne les élèves étrangers et la conduite automobile. Bien des écoles et des divisions n'autorisent pas les élèves étrangers à conduire.

4. Loisirs et attractions touristiques

En général, les Manitobains renseignent volontiers sur les attractions de leur province. Voyage Manitoba, qui se trouve à La Fourche – haut lieu touristique de Winnipeg – a tous les renseignements dont vous avez besoin sur ce que l'on peut faire et voir au Manitoba. Pour vous renseigner sur les attractions du Manitoba, interrogez le site Web de Voyage Manitoba à www.travelmanitoba.com. Votre école ou votre division aura aussi des renseignements sur les attractions et les manifestations. Votre famille d'accueil sera heureuse de vous renseigner aussi. Le Manitoba et Winnipeg comptent parmi leurs attractions des lieux historiques tels que Lower Fort Garry et La Fourche; des manifestations sportives professionnelles et amateur; des parcs municipaux, provinciaux et nationaux; et des zones naturelles. Parmi les principales attractions en dehors de Winnipeg figurent les plages du lac Winnipeg, les lacs et forêts du parc provincial Whiteshell et du parc national du Mont-Riding. Les parcs provinciaux et nationaux du Manitoba offrent tout un éventail de services et d'aménagements qui permettent d'en profiter toute l'année. Quelles que soient les activités récréatives qui vous intéressent, vous

apprécierez certainement notre cadre naturel spectaculaire, nos lieux culturels uniques, nos plages sablonneuses et nos eaux limpides.

5. Lieux de culte

Le Manitoba, comme le reste du Canada, est une société multiconfessionnelle. Les gens ici ont toutes sortes de croyances religieuses et considèrent généralement qu'il est important de respecter les croyances religieuses d'autrui. Vous pourrez vous renseigner sur les lieux de culte auprès de votre école ou de votre division. Votre famille d'accueil pourra sans doute aussi vous aider à trouver un lieu de culte, si vous le lui demandez.

6. Jours fériés

Un calendrier de l'année scolaire vous sera remis pendant la séance d'orientation à votre école. Ce calendrier mentionnera aussi les jours fériés canadiens. N'oubliez pas que, de nombreux jours fériés canadiens, peu de services sont assurés et seuls des services essentiels, comme les hôpitaux et les services d'urgence, sont ouverts. Voir comment les Canadiens fêtent les jours fériés est un élément important de votre expérience au Manitoba. Nous vous encourageons donc, en tant qu'élève étranger, à vous joindre à votre famille d'accueil en ces occasions.

7. Centres culturels

Le Manitoba, société multiculturelle, a des centres culturels qui proposent des services éducatifs, de divertissement et de soutien à de très diverses cultures. Votre école ou votre division pourront vous renseigner sur ces centres. Il se peut aussi que votre famille d'accueil puisse vous aider à trouver un centre culturel.

8. Centres commerciaux et restaurants

Winnipeg et d'autres localités manitobaines ont toutes sortes de magasins dans des centres commerciaux, au centre-ville et dans les zones commerciales de voisinage. Tout un éventail de restaurants proposent des repas-minute, un service décontracté ou stylé, et servent des mets de nombreuses cultures. Votre école ou votre division, de même que votre famille d'accueil, pourront vous renseigner. Il est habituel de laisser un pourboire quand on mange dans des restaurants où l'on est servi par un serveur ou une serveuse. En général, les Canadiens ajoutent 15 % au montant total de l'addition (avant taxes) en pourboire. Cependant, sachez que certains restaurants ajoutent le pourboire à l'addition avant de la présenter au client. Normalement, on ne laisse pas de pourboire dans les restaurants-minute et ou de type cafétérias, mais vous verrez un bocal à pourboires dans certains.

9. Attractions et manifestations culturelles

La ville de Winnipeg et le Manitoba en général ont toute une gamme d'attractions et de festivals. Découvrir notre musique, nos arts, notre théâtre, notre danse et notre histoire est une excellente façon d'en savoir plus sur le Canada et d'améliorer votre connaissance de la langue anglaise. Entre autres attractions

culturelles célèbres à Winnipeg, mentionnons le Royal Winnipeg Ballet, le Winnipeg Fringe Festival, le Manitoba Theatre Centre, le Prairie Theatre Exchange, le Winnipeg Symphony Orchestra, Folklorama, le Festival du Voyageur, la Winnipeg Art Gallery et le Manitoba Museum. Parmi les manifestations spéciales organisées à travers le Manitoba, citons la Royal Manitoba Winter Fair et la Manitoba Summer Fair à Brandon (qui met l'accent sur le patrimoine agricole de la province); la Dauphin CountryFest (où se produisent les meilleurs artistes interprètes de musique country du monde); le Manitoba Highland Gathering (festival de patrimoine écossais avec des concours de danse, de cornemuse et de tambours, des jeux de force, des concours de tonte de moutons et de chiens de berger); le World Lily Festival (floralies) à Neepawa; le Manitoba Stampede and Exhibition (rodéo professionnel) à Morris, et le Manitoba Icelandic Festival à Gimli. Votre école ou votre division auront plus de renseignements sur les attractions et manifestations. Des listes de manifestations culturelles sont publiées dans le quotidien. Il est probable que votre famille d'accueil a ses propres attractions manitobaines préférées.

10. S'adapter à la culture canadienne

Vous apprécierez d'autant plus votre séjour au Manitoba si vous êtes au courant de quelques faits à propos de la culture canadienne. Vous vous entendrez mieux aussi avec votre famille d'accueil, vos camarades de classe, vos enseignants et, en général, avec les Canadiens que vous rencontrerez.

- a. Famille d'accueil et pension – Les règles à suivre dans votre famille d'accueil seront définies dans votre guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension. Les élèves étrangers et leur famille d'accueil doivent faire preuve de courtoisie et de respect mutuels. Si vous passez du temps avec votre famille d'accueil, parlez anglais avec elle, l'associez à vos projets, partagez les tâches ménagères et suivez les règles en ce qui concerne le téléphone, l'ordinateur et l'heure de rentrée, votre expérience de vie commune sera positive.
- b. Communication – Une communication claire et franche est la meilleure façon d'éviter les malentendus. Nous vous encourageons à poser des questions à vos enseignants, à votre famille d'accueil et à d'autres gens. Si vous ne comprenez pas une réponse, il est tout à fait acceptable de demander une explication. En général, la communication est décontractée au Canada. Il est courant de se saluer d'un simple « salut », « bonjour » ou « comment ça va ? » À moins que vous parliez à un professionnel de la santé, à un membre de la famille ou à un ami proche, la personne qui vous demande « comment ça va ? » ne s'enquiert généralement pas de votre santé. Normalement, les Canadiens répondront à cette question par un simple « bien, merci ». Dans les conversations, la plupart des Canadiens préfèrent se regarder en face en parlant. Dans certaines cultures au Canada, les gens ne se regardent pas dans les yeux. Si vous apprenez encore l'anglais et que vous avez

du mal à trouver le mot juste, ne vous inquiétez pas. La plupart des Canadiens seront heureux de vous aider à trouver le mot que vous cherchez.

- c. Respect de la vie privée et espace personnel – En général, les Canadiens attachent de l'importance à leur vie privée et à leur espace personnel. Beaucoup se sentent mal à l'aise lorsqu'il s'agit de parler de sujets personnels, comme la famille, le revenu et la religion, à moins de bien connaître la personne. Les Canadiens aiment aussi garder une distance physique entre eux et les autres, par respect et par politesse.
- d. Rôles des hommes et des femmes – Au Canada, les rôles des hommes et des femmes ne sont pas aussi fortement délimités ou suivis que dans le passé. Autrement dit, des femmes occupent des postes que l'on considérait naguère comme faits pour les hommes et des hommes occupent des postes que l'on considérait comme faits pour les femmes. Dans certains foyers, les hommes s'occupent de la majeure partie des tâches ménagères. Ils font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants, tandis que les femmes travaillent en dehors de la maison. Ce sera peut-être le cas dans votre famille d'accueil. Il se peut aussi que vous voyiez ces changements de rôles entre hommes et femmes à votre école ou dans les endroits où vous allez. Beaucoup de femmes occupent des postes de direction dans la société canadienne. Les femmes s'adonnent à de nombreux sports – comme le hockey sur glace – que l'on considérait avant comme des sports masculins.
- e. Classes sociales – Le Canada est une société démocratique et tous les membres de la société sont traités avec respect, qu'il s'agisse de professionnels très instruits ou d'employés du secteur des services. Très peu de Canadiens emploient des femmes de ménage. Tous les membres de la famille doivent donc participer aux tâches ménagères dans la maison. Le milieu de travail est souvent décontracté au Canada. Les superviseurs et leurs employés s'appellent souvent par leur prénom, au lieu de dire monsieur ou madame. À l'école, cependant, tous les élèves s'adressent aux enseignants et au directeur en les appelant par leur nom de famille et en utilisant un titre comme monsieur, madame ou mademoiselle. (En anglais, le terme « Ms. » est assez récent et il est utilisé pour s'adresser à des femmes mariées ou pas, tout comme « Sir » est employé pour les hommes mariés ou pas. Certaines femmes préfèrent qu'on les appelle Ms. et d'autres « Mrs. ».) Certains adultes, comme les parents d'accueil, laissent les jeunes les appeler par leur prénom et d'autres préfèrent monsieur ou madame. Demandez ce que préfère votre famille d'accueil. Beaucoup d'écoles et de divisions parlent probablement de ces questions dans leur guide d'hébergement en famille d'accueil ou en pension.

- f. Soins et hygiène personnels – La plupart des Canadiens se douchent tous les jours, généralement le matin avant d’aller à l’école ou au travail. Les Canadiens se douchent aussi après avoir fait du sport. Si vous suivez un cours d’éducation physique, vous verrez sans doute que les élèves doivent se doucher avant d’aller au cours suivant. Dans les piscines publiques, les nageurs doivent se doucher avant d’entrer dans le bassin. La plupart des foyers canadiens ont des lave-linge et des sèche-linge, ce qui fait qu’ils lavent régulièrement leurs affaires (en particulier, quand il fait chaud). Pour ce qui est de l’apparence, comme de la coiffure et de la pilosité du visage, les Canadiens ont des goûts différents et suivent différentes modes. Il est probable qu’il y aura un coiffeur près de votre école ou de chez votre famille d’accueil. La plupart des coiffeurs ont des clients des deux sexes.

11. Argot canadien

L’anglais que vous apprenez en classe diffère sans doute légèrement de celui que parlent vos camarades de classe parce que de nouvelles expressions d’argot (langue familière) sont continuellement inventées. La meilleure façon d’apprendre à parler anglais est d’ajouter à vos études en classe quantité de conversations informelles. Votre école ou votre division aura des professionnels de l’anglais langue additionnelle (ALA) qui pourront vous aider.

12. Épiceries et restaurants spécialisés dans les aliments ethniques

Votre école ou votre division auront des renseignements sur les épiceries et les restaurants ethniques.

Résumé

Votre séjour au Manitoba sera très éducatif et enrichissant. Vous vous ferez de nouveaux amis, vivrez de nouvelles expériences et découvrirez de nouvelles cultures. Vous travaillerez fort aussi et il arrivera que votre famille vous manque, que vous soyez fatigué et que vous vous sentiez déconcerté. Vous pouvez vivre une expérience positive ici en demandant de l’aide, en cherchant des renseignements et en apprenant à comprendre la société canadienne.

Nous voulons tous faire en sorte que votre séjour au Manitoba soit heureux et productif. Vos enseignants et le personnel du Programme des élèves étrangers, vos camarades de classe et votre famille d’accueil souhaitent tous que vous appréciiez votre séjour au Manitoba. Ils veulent que vous vous y sentiez bien.

Utilisez l’information proposée dans le présent guide, ainsi que le guide d’hébergement en famille d’accueil ou en pension, pour apprendre et grandir, tant comme élève que comme être humain.

Nous vous souhaitons un merveilleux séjour!

Guide d'orientation des élèves étrangers de niveau primaire à secondaire

Contacts en cas d'urgence

URGENCE (médicale, incendie, police, traitement antipoison, etc.)

Composez le 911

Si vous appelez le 911, des standardistes formés aux situations d'urgence vous demanderont vos nom et prénom, votre adresse et le type d'urgence, et ils vous enverront le service d'urgence approprié.

Votre école ou division scolaire locale

Votre école ou votre division auront des personnes ressources désignées que les élèves étrangers pourront appeler en cas d'urgence. Pour plus d'information sur votre école ou votre division précisément, appelez le directeur de l'école ou l'administrateur des services aux élèves de votre division scolaire.

Counseling et aide d'urgence

Divers organismes du Manitoba ont des lignes téléphoniques auxquelles répondent des personnes qualifiées qui peuvent conseiller, renseigner ou aider des jeunes qui ont des problèmes émotionnels, personnels ou de santé.

Pour parler d'un problème, contactez :

Teen Touch (ligne d'écoute pour adolescents, 24 heures sur 24)

Winnipeg : 783-1116

Sans frais : 1 800 563-8336

En ligne : <http://www.teentouch.org>

Jeunesse, J'écoute (ligne d'écoute bilingue pour adolescents, 24 heures sur 24)

Sans frais : 1 800 668-6868

En ligne : <http://www.jeunessejecoute.ca/fr/>

Klinic Crisis Line (ligne d'écoute bilingue, 24 heures sur 24)

Winnipeg : 786-8686

Sans frais : 1 888 322-3019

Facts of Life Line (ligne d'écoute bilingue, 24 heures sur 24)

Winnipeg : 982-7800

Sans frais : 1 800 432-1957

En ligne : www.searc.mb.ca

Courriel : thefactsoflife@searc.mb.ca

Youth Emergency Crisis Stabilization System

(counseling téléphonique, équipe mobile d'intervention en cas de crise, orientation vers des ressources communautaires, 24 heures sur 24)

Winnipeg : 949-4777

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances – Services à la jeunesse

Ce service offre des conseils et oriente des gens qui ont des problèmes d'alcool, de drogue ou d'autres dépendances.

Winnipeg : 944-6235 (fournit aussi des contacts en dehors de Winnipeg)

Téléassistance pour fumeurs

Ce service est gratuit et confidentiel. Il offre une aide personnalisée, des conseils et des renseignements pour arrêter de fumer.

Téléphone : 1 877 513-5333

En ligne : <http://www.teleassistancepourfumeurs.ca/>

Youth Resource Centre (24 heures sur 24)

Il s'agit d'un foyer d'accueil d'urgence pour jeunes, qui y trouvent aussi un counseling d'urgence.

Winnipeg : 477-1804

Pour plus d'information sur l'aide aux élèves et les questions de sécurité, contactez :

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Direction générale du Programme et services de soutien aux élèves

Unité du soutien aux écoles

Téléphone: 1-204-945-8867

Sans frais : 1 800 282-8069, extension 8867

En ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/index.html>

Sites Web utiles

Avant de venir au Manitoba, vous voudrez sans doute en savoir plus sur notre province et ses habitants.

Ces sites Web vous aideront peut-être à vous préparer à votre séjour ici.

Information du gouvernement du Manitoba pour les élèves étrangers

www.education-excellence.ca

Ce site Web du gouvernement du Manitoba contient des renseignements sur les possibilités d'études et d'éducation internationale dans la province.

Pour en savoir plus sur le système d'éducation et les programmes d'ALA du Manitoba, veuillez consulter le guide *A Handbook for International Students. An Overview of Education in Manitoba* disponible au site Web suivant :

<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/support/intstudents/index.html>.

Information du gouvernement du Canada pour les élèves étrangers

<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html>

Ce site Web du gouvernement du Canada contient des renseignements sur les visas, les permis d'études et d'autres sujets.

Attractions et choses à voir et à faire :

www.travelmanitoba.com

Voyage Manitoba est le ministère manitobain qui distribue l'information sur le tourisme et les voyages dans notre province.

Communautés du Manitoba

<http://www.communityprofiles.mb.ca/index.fr.html>

Ce site Web est tenu par le gouvernement du Manitoba. Il renseigne sur les communautés, petites et grandes, de toute la province. Si vous pensez venir étudier dans une localité autre que Winnipeg, capitale du Manitoba, ce site Web peut vous être utile.

Sécurité des jeunes au Canada

http://www.securitecanada.ca/youth_f.asp

Il s'agit d'un site Web du gouvernement du Canada où les jeunes trouvent des conseils pour leur sécurité. Il y est question, entre autres, de l'intimidation, de crime, de drogues, de conduite automobile, de sécurité à l'école et de sécurité dans les sports et les jeux.

Contacts dans les écoles et les divisions

Les élèves étrangers et leurs parents, leurs tuteurs et leur famille d'accueil peuvent contacter divers professionnels.

Si vous avez des questions ou des difficultés, vous pouvez parler à un enseignant en anglais langue additionnelle (ALA), à un titulaire de classe, à un conseiller, au directeur ou à quelqu'un d'autre dans l'école en qui vous avez confiance.

Les conseillers scolaires peuvent se révéler particulièrement utiles pour les élèves qui planifient leur programme éducatif. Les conseillers peuvent :

- renseigner sur de nombreux sujets scolaires et personnels
- modifier les emplois du temps
- aider les élèves à planifier pour l'avenir (par ex., carrière, études postsecondaires)
- conseiller ou orienter les élèves vers un autre organisme quand ils ont des problèmes personnels ou d'autres sujets de préoccupation

Autres contacts utiles

Appels non urgents à la police de Winnipeg : 986-6222

Information sur les transports en commun à Winnipeg

Relations avec la clientèle 986-5694

Horaires et cartes 986-5700

Telebus (information automatisée sur les horaires) 287-7433

Pour accéder à ces renseignements, vous devrez connaître le numéro de l'arrêt d'autobus et le numéro à deux chiffres de la ligne d'autobus.

Handi-Transit 986-5722

Pour parler à un représentant du service à la clientèle pour des inscriptions, des réservations et des demandes de renseignements généraux.

En ligne : <http://winnipegtransit.com/main/index.jsp>

Brandon, deuxième ville du Manitoba, a son propre service de police et son propre réseau de transport en commun. Si vous pensez aller étudier à Brandon, gardez les numéros de téléphone suivants.

Appels non urgents à la police de Brandon : 729-2345

Information sur les horaires et les lignes d'autobus de Brandon : 729-2300

En ligne : <http://city.brandon.mb.ca/main.nsf/Pages+by+ID/263>

Appels non urgents à la Gendarmerie royale du Canada : 983-5420

La GRC est la police dans la plupart des petites localités du Manitoba. Si vous avez besoin de parler à la GRC dans votre localité à propos d'une question non urgente, appelez le bureau de la communauté dans laquelle vous résidez.

Les petites villes suivantes ont leur propre service de police local :

Appels non urgents à la police de Morden : 822-6292

Appels non urgents à la police de Winkler : 325-0829

www.education-excellence.ca

